

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU  
CROULT ET DU PETIT ROSNE**

**BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 03 NOVEMBRE 2025 À 09H30  
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

**Présent(s) :**

Benoit JIMENEZ - Président ; Marie-Claude CALAS - Vice-Présidente ; Maurice MAQUIN - Vice-Président ; Christiane AKNOUCHE - Vice-Présidente ; Jean-Pierre LECHAPTOIS - Vice-Président ; Jean-Robert POLLET - Vice-Président ; Cathy CAUCHIE - Vice-Présidente ; Tony FIDAN - Vice-Président ; Roland PY - Vice-Président ; Claude TIBI - Vice-Président ; Jean-Charles BOCQUET - Vice-Président ; Nicole BERGERAT - Vice-Présidente.

**Absent(s) excusé(s) :**

Didier GUÉVEL - Vice-Président ; Célia DUBERTRAND - Directrice Générale Adjointe Administration Ressources.

**Assistaient également :**

Éric CHANAL - Directeur Général ; Déborah TANGUY - Directrice Générale Adjointe Gestion de Projets.

---

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Bureau Syndical**

**Validation du compte-rendu de la réunion de bureau précédente**

Le compte-rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

**Agenda des Élus - Année 2025**

Benoit JIMENEZ présente l'agenda des Élus 2025. Il conviendra de rajouter la CAO du 17/11 et les ateliers du SCOT de la CARPF le 13/11.

**Agenda des Élus - Année 2026**

Benoit JIMENEZ présente l'agenda des Élus 2026.

A noter que les vœux de Bouqueval auront lieu le vendredi 23 janvier 2026 et non le 30.

Les propositions de bureau les 9 et 16 mars 2026 (avant le premier tour et entre les deux tours) ne sont pas retenues.

À partir du 23 mars 2026 et jusqu'à l'investiture de la nouvelle mandature du SIAH, le Bureau syndical ne gérera que les affaires courantes (pas de nouveaux dossiers sensibles, pas de gros appels d'offres).

Il est demandé aux services du SIAH de se rapprocher des trois EPCI-FP du territoire pour connaître la date des élections des exécutifs communautaires et du vote de désignation des délégués de ceux-ci dans les syndicats, dont le SIAH.

### **Procédures juridiques**

*Saisine de Maître GENTILHOMME dans le cadre du précontentieux avec l'entreprise EIFFAGE concernant leur mémoire en réclamation pour l'opération de réhabilitation des travaux d'assainissement de l'avenue des Bleuets sur la commune de Gonesse (Opération n° GON 189)*

Déborah TANGUY présente la saisine de l'avocat du SIAH dans le cadre du pré-contentieux existant avec l'entreprise EIFFAGE sur le chantier en question.

*Point sur la procédure juridique concernant l'affaire de l'amiante dans le cadre de l'opération de réhabilitation des travaux d'assainissement de l'avenue des Bleuets sur la commune de Gonesse (Opération n° GON 189)*

Déborah TANGUY présente la saisine de l'avocat du SIAH dans le cadre du pré-contentieux existant avec l'entreprise EIFFAGE sur le chantier en question.

### **Attribution de marchés publics**

*Attribution du marché public de travaux de réhabilitation des réseaux des eaux pluviales et des eaux usées de la rue Saint-Nicolas sur la commune de Gonesse (Opération n° GON 193)*

Après exposé par Déborah TANGUY et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué au groupement SETHA/SADE TRAVAUX SPECIAUX pour un montant de 730 916,05 € HT et pour une durée relative aux travaux.

### **Avenant(s)**

*Avenant n° 1 au marché public de travaux de réhabilitation du réseau des eaux usées de la rue des Fauvettes sur la commune de Puiseux-en-France (Opération n° PUIS 206)*

Déborah TANGUY présente l'avenant pour un montant de moins 531,60 € HT, soit moins 0,29 % du marché initial.

Le Bureau autorise le Président à signer cet avenant.

### **Foncier**

*Signature de la convention n° 2025-05-09 relative à l'occupation temporaire et précaire du rû de la Michelette sur la commune de Chennevières-lès-Louvres par M. PLASMANS*

Monsieur Lionel PLASMANS, agriculteur, s'est rapproché des services du SIAH afin de savoir s'il lui était possible de poser une canalisation à l'intérieur d'une canalisation en béton appartenant au SIAH et traversant les tréfonds de l'autoroute A1 sur la commune de Chennevières-lès-Louvres. Cette installation est temporaire puisqu'elle est destinée à acheminer l'eau nécessaire à l'irrigation de parcelles agricoles exploitées dans le cadre d'une rotation

quinquennale des cultures (1 année sur 5 lors de culture de pommes de terre).

Considérant qu'une telle occupation ne risque pas de compromettre le bon fonctionnement de l'ouvrage, la demande de Monsieur Lionel PLASMANS peut être acceptée.

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer cette convention.

*Acquisition de la parcelle ZB n° 253 sur la commune de Moisselles dans le cadre de l'opération n° 509, appartenant aux Consorts DEBAISIEUX*

Dans le cadre de ses missions de lutte contre les inondations et de valorisation du milieu naturel, le SIAH souhaite réaliser une opération d'aménagements hydro-écologiques du Petit Rosne sur la commune de Moisselles (Opération n° 509).

Les Consorts DEBAISIEUX, propriétaires de la parcelle ZB n° 223 à MOISSELLES, ont été sollicités par courrier en date du 12 février 2025 pour l'acquisition d'une bande de terrain le long du cours d'eau, le Petit Rosne, indispensable à la réalisation de l'opération.

Les Consorts ont accepté de céder l'emprise foncière nécessaire au projet moyennant un prix de 5 €/m<sup>2</sup>. Cette estimation se base sur l'avis rendu le 29 novembre 2024 par la Direction Générale des Finances Publiques.

Par ailleurs, la SCEA DEBAISIEUX, exploitant de la parcelle, a renoncé à son droit de préemption institué par les articles L. 412-1 et suivants du Code rural.

Dès-lors, les démarches afin de formaliser cet accord ont été engagées. La signature de l'acte définitif d'acquisition interviendra au cours des prochains mois.

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer tout acte relatif à l'acquisition de ces parcelles.

*Signature d'actes de constitution de servitude de passage de canalisations d'eaux pluviales et d'eaux usées au droit des parcelles appartenant à des propriétaires privés situées sur la commune de Domont*

Propriétaire des réseaux d'assainissement de transport sur son territoire, le SIAH engage des démarches de régularisation du passage de ses canalisations de transports d'eaux usées et d'eaux pluviales implantées sans droit ni titre sur des terrains privés, via la signature d'acte de servitude de passage. Cette régularisation permet au SIAH de garantir le bon fonctionnement des réseaux, précise les conditions d'entretien et de remplacement des ouvrages, mais vise également à protéger le propriétaire des dommages éventuels que peuvent causer la présence d'une canalisation sur leur terrain.

Dans la continuité de ses démarches, le SIAH a lancé une procédure de constitution d'une Servitude d'Utilité Publique (SUP) sur la commune de DOMONT, outil foncier permettant d'instituer une charge sur un fond au profit du SIAH à la condition qu'il ne soit pas une cour ou un jardin d'habitation. Dans ce cadre, l'ensemble des propriétaires privés de DOMONT concernés ont été contactés afin de proposer la régularisation par voie amiable.

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer tout acte relatif à la constitution de servitude pour ces parcelles.

Acquisition des parcelles cadastrées D n° 183 et D n° 184 sur le territoire de la commune de Saint-Brice-sous-Forêt, bordées par le Rû de la Marlière et traversées par une canalisation de transport d'eaux usées

L'acquisition des deux parcelles cadastrées section D n° 183 et n° 184 sur la commune de Saint-Brice-sous-Forêt s'inscrit dans une stratégie de constitution de réserve foncière en vue d'un projet de renaturation du ru de la Marlière.

Le tronçon concerné figure au Schéma de Gestion Ecologique qui prévoit une restauration des berges sur le secteur.

Les négociations menées avec Mme Sarazin ont permis de s'entendre pour une transaction moyennant un prix de 2,50 €/m<sup>2</sup> soit un total de 7 742,50 €. L'analyse du marché foncier local montre que ce montant correspond aux transactions déjà réalisées dans ce secteur pour des terrains comparables.

En devenant propriétaire de cette emprise, le SIAH sécurise dès à présent une partie du foncier nécessaire à la mise en œuvre du projet, évitant ainsi d'éventuelles contraintes ou négociations ultérieures.

De plus, le prix de l'acquisition pourrait bénéficier d'une subvention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie à hauteur de 80 %, au titre des réserves foncières.

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer tout acte relatif à l'acquisition de ces parcelles.

**GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)**

Comité de pilotage le 26 novembre 2025 à 14h30 relatif au projet de renaturation du Crout sur les communes d'Arnouville et de Bonneuil-en-France (Opération n° 489D)

Déborah TANGUY rappelle l'organisation du prochain comité de pilotage du projet de restauration du Crout sur les communes d'Arnouville et Bonneuil-en-France.

**ASSAINISSEMENT**

Dossier I3F - rue du Général Leclerc sur la commune de Gonesse

Éric CHANAL présente le dossier en cours relatif à la création de bâtiments par I3F rue du général Leclerc à Gonesse.

Plusieurs volets du dossier sont abordés :

- Le principe même du drainage permanent de la nappe, en contradiction sur le fond avec le règlement d'assainissement du SIAH, avec toutefois la possibilité de déroger sous certaines conditions.
- La suspicion de la présence d'une zone humide de quelques centaines de mètres carrés, et en tout état de cause d'une superficie probablement supérieure au seuil réglementaire instauré par le règlement du SAGE.
- Les dispositions constructives pour gérer la nappe, retenus par le constructeur et non connus lors de l'instruction du permis de construire en 2023.

En conséquence, après débats au sein du Bureau, il est décidé de ne pas déroger au refus des rejets permanents d'eaux de nappe dans les réseaux d'assainissement du SIAH.

## **COMMUNICATION**

### Refus de visite aux écoles hors contrat

Éric CHANAL fait état d'un courrier à venir d'une école hors contrat de Sarcelles.

*Fin de la réunion de bureau à 11h10*

*Prochaine réunion de bureau lundi 17 novembre 2025 à 09h30*